

Prévention amiante



PLOMBIERS - CHAUFFAGISTES

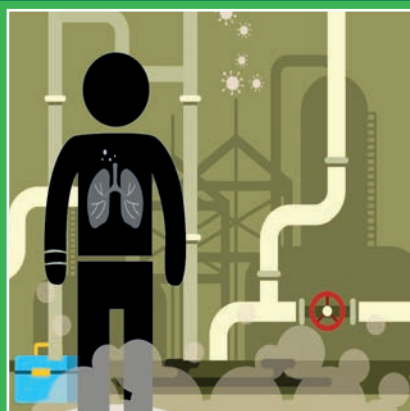


1

Votre métier vous expose aux risques d'inhalation de fibres d'amiante

Où y a-t-il de l'amiante ?

Si j'ai un doute sur la présence d'amiante, que faire ?



2



3

Dans les bâtiments construits avant le 1er juillet 1997 ou dans les anciennes machines et installations industrielles...



4

Appelez le responsable des travaux

Si vous n'avez pas suivi de formation «Amiante», n'y touchez pas !

Si vous êtes formé, appliquez les principes de prévention

N'oubliez pas de vous décontaminer et de traiter les déchets



Attestation de compétences

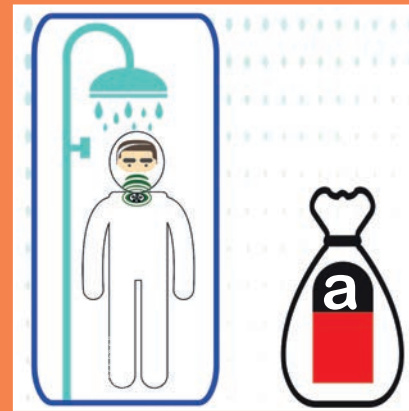
5

Protégez-vous



6

Limitez l'empoussièremnt Protégez l'environnement



7